



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CONJOINT N° 38-2023-07-21-00036

**RELATIF À
la définition des agglomérations d'assainissement**

Le Préfet de l'Isère

Le Préfet du Rhône

Objet : Définition des agglomérations d'assainissement

Vu la directive européenne 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2224-6,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région
Auvergne-Rhône-Alpes :

Arrête

ARTICLE 1 :

La liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend sur les départements de l'Isère et du Rhône figure en annexe du présent arrêté. Cette liste mentionne également les systèmes d'assainissement composant chaque agglomération d'assainissement.

ARTICLE 2 :

Les secrétaires généraux, les directeurs départementaux des territoires et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Grenoble, le 21 juillet 2023

Lyon, le 7 août 2023

Le Préfet de l'Isère

Signé

Laurent PREVOST

Le Préfet du Rhône

La préfète
secrétaire générale,
préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé

Vanina NICOLI

Annexe

Liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend en totalité dans les départements de l'Isère et du Rhône.

Conformément à la rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, un système d'assainissement est constitué d'un système de collecte, d'une station de traitement des eaux usées et des ouvrages assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur, tels que détaillés ci-dessous.

Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE de l'agglomération d'assainissement	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
CHASSE-SUR-RHÔNE	060000138087	CHASSE-SUR-RHÔNE	060938087001	CHASSE-SUR-RHÔNE	060838087001	38087:CHASSE-SUR-RHONE 38487:SEYSSUEL 69272:COMMUNAY 69297:TERNAY
VIENNE	060000138544	VIENNE	060938336001	VIENNE	060838336001	38107:CHONAS-L'AMBALLAN 38110:CHUZELLES 38131:COTES-D'AREY 38144:DIEMOZ 38157:ESTRABLIN 38160:EYZIN-PINET 38199:JARDIN 38215:LUZINAY 38238:MOIDIEU-DETOURBE 38288:OYTIER-SAINT-OBLAS 38318:PONT-EVEQUE 38336:REVENTIN-VAUGRIS 38389:ST-GEORGES-D'ESPERANCHE 38459:SAINT-SORLIN-DE-VIENNE 38480:SEPTEME 38484:SERPAIZE 38487:SEYSSUEL 38544:VIENNE 38558:VILLETTE-DE-VIENNE 69007:AMPUIS 69189:SAINTE-COLOMBE 69193:SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE 69235:SAINT-ROMAIN-EN-GAL 69253:TUPIN-ET-SEMONS